

ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

Fiche 9-7

DESCRIPTIF DES FAMILLES D'INSTALLATION MICRO-STATION A CULTURE FIXEE

Ces dispositifs permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la dégradation aérobie de la pollution par des micro-organismes en culture fixée.

Les micro-stations fonctionnent grâce à une oxygénation forcée qui permet un fort développement de bactéries aérobies (ou biomasse) qui vont dégrader les matières polluantes. Un système d'aération (surpresseur, compresseur, turbine, etc.) permet l'oxygénation de la biomasse et les supports favorisent le développement de cette dernière dans les eaux à traiter.

Ce sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.

Principe de fonctionnement :

Les micro-stations à culture fixée fonctionnent avec de l'énergie, selon un schéma commun qui comprend dans la grande majorité des cas, trois phases (dans une ou plusieurs cuves) :

▶ Traitement primaire

Le traitement primaire, appelé « pré traitement » ou « décanteur primaire » assure la séparation des phases (solides et flottants) des eaux usées domestiques brutes pour délivrer un effluent adapté au traitement secondaire placé en aval. Cette cuve ou compartiment peut également assurer le stockage des boues en excès extraites depuis le clarificateur.

► Traitement secondaire

Le traitement secondaire, appelé « réacteur biologique » est réalisé dans une seconde cuve ou un deuxième compartiment. Les eaux usées prétraitées sont aérées par un générateur d'air. La mise en contact des bactéries épuratrices (biomasse) fixées sur les supports avec de l'oxygène dissous et avec l'effluent à traiter permet l'abattement de la pollution. Cette dégradation génère notamment de l'eau, des gaz et des boues.

La clarification est réalisée dans un compartiment ou cuve spécifique appelé clarificateur ou décanteur secondaire. Les boues en excès sont extraites vers le traitement primaire pour y être stockées avec les boues primaires. Cette extraction des boues permet d'éviter le relargage de matières en suspension (boues) vers le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées.

Évacuation

Selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont :

- soit évacuées par infiltration dans le sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine;
- soit, à défaut et sur étude particulière, évacuées vers le milieu hydraulique superficiel.

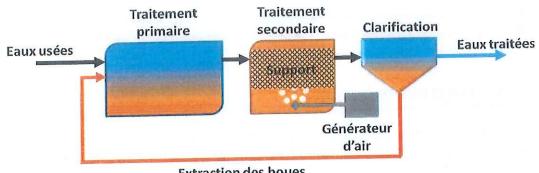
Guide d'information à destination des usagers de l'assainissement non collectif – septembre 2012





ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

Illustration



Extraction des boues

Caractéristiques principales

- Prescriptions particulières à chaque dispositif se référer aux guides d'utilisation disponibles sur le site : www.assainissement-non-collectif.gouv.fr
- Dispositif agréé pour un nombre défini d'équivalent-habitant et donc de pièces principales d'une habitation. Se référer aux avis d'agrément pour savoir si le dispositif est agréé pour la capacité demandée
- Installation impossible en intermittence, sauf avis contraire dans l'avis d'agrément
- Emprise au sol du traitement inférieure à 10 m², nécessité de compléter ce traitement par l'évacuation des eaux usées traitées
- Installation possible en zones à usages sensibles suivant avis d'agrément
- Filière émettant un faible bruit et consommant de l'énergie
- Filière ne mettant pas à l'air libre d'effluents
- Filière non éligible à l'éco-PTZ

Entretien

Le changement des pièces d'usures doit se faire suivant les prescriptions du fabricant (se référer au guide).

Lorsque le volume dédié au stockage des boues atteint 30 %, il doit être procédé à la vidange par une personne agréée.





ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

Fiche 9-8

DESCRIPTIF DES FAMILLES D'INSTALLATION TOILETTES SECHES ET TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE

onctionnant sans eau de dilution ni de transport, les résidus des toilettes sèches sont traités sur la parcelle par compostage. L'utilisation de toilettes sèches doit être associée à une filière de traitement des eaux ménagères.

Principe de fonctionnement :

D'un point de vue pratique on distingue deux principaux types de toilettes sèches : les toilettes sèches sans séparation dites « unitaires » et celles avec séparation à la source des urines et des matières fécales.

Les toilettes unitaires

Le principe des toilettes unitaires repose sur la récupération et le traitement conjoint des urines et des fèces.

- Dans les toilettes unitaires à sciure ou Toilettes à Litière Biomaîtrisée (TLB), les excréments (urines et matières fécales) tombent par gravité dans une chambre de compostage ou un réceptacle. L'ajout de litière avant la mise en service ainsi qu'après chaque utilisation a notamment pour effet d'absorber les liquides et de bloquer les odeurs.
- Dans le cas des toilettes unitaires à séparation gravitaire, les excréments tombent aussi par gravité dans une chambre de compostage ou un réceptacle. Les urines percolent vers le bas du composteur où elles sont évacuées vers un dispositif de traitement (aires de compostage ou filière de gestion des eaux ménagères). Les matières fécales sont hygiénisées par compostage ou lombricompostage à l'intérieur du réceptacle ou de la chambre de compostage ou sur une aire extérieure.

Les toilettes à séparation à la source

Les urines sont récupérées séparément des matières fécales par des cuvettes spécifiques. Les toilettes à séparation à la source permettent d'espacer les fréquences de vidange en ne nécessitant pas d'ajout de matière carbonée (litières) et en évacuant par gravité les urines qui représentent environ 90 % du volume de nos excréments. Les urines sont évacuées vers une zone de traitement (aire de compostage ou dispositif d'assainissement des eaux ménagères) ou vers un réservoir de stockage (bidon, cuve). Les fèces sont collectées dans un réservoir de stockage, à vidanger sur une aire de compostage.

Les urines peuvent être valorisées seules ou traitées par compostage en les (ré)-associant aux matières fécales.



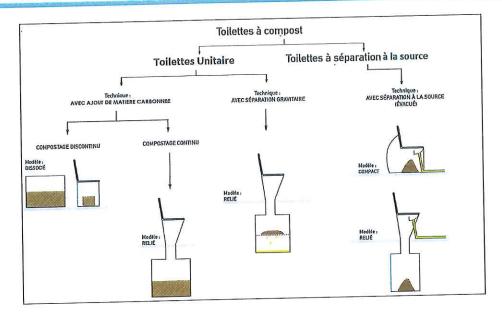
Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



Fiche 9-8

Illustration



Caractéristiques principales

- Prescriptions techniques précisées dans la réglementation en vigueur
- Installation possible pour toute taille d'habitation suivant dimensionnement adapté. les toilettes sèches nécessitent généralement un dispositif de ventilation forcé notamment pour assurer le contrôle des odeurs. Certains modèles nécessitent un vide sanitaire, une cave au-dessous ou à côté pour y placer le réceptacle des matières. Les eaux ménagères doivent être traitées dans une filière spécifique et adaptée
- Installation possible en intermittence
- Emprise au sol du traitement des eaux ménagères variable suivant la filière choisie (voir fiches précédentes). L'aire de compostage doit être étanche et dimensionnée pour permettre un temps de maturation-hygiénisation suffisant
- Installation possible en zones à usages sensibles sauf réglementations locales spécifiques
- Filière sans bruit ni consommation électrique sauf en cas de recours à un poste de relevage ou choix d'une filière de traitement des eaux ménagères des fiches 9-6 ou 9-7
- Filière pouvant mettre à l'air libre des effluents (équipement adapté à prévoir)
- Filière éligible à l'éco-PTZ (hors traitement des eaux ménagères si dispositif correspondant aux fiches 9-6 ou 9-7)

Entretien

Les fréquences de vidanges d'une toilette sèche varient en fonction de la taille du réceptacle des matières. Le compost sera utilisé à maturation et l'aire de compostage sera entretenue afin de respecter la réglementation en vigueur.

Guide d'information à destination des usagers de l'assainissement non collectif – septembre 2012



Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature 92055 La Défense cedex Tél. 33 (0)1 40 81 21 22





Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

contact@cdg31.fr'; TEULERE (catherine.teulere@cd31.fr); 'Accueil'; 'marie-france.martell@haute-garonne.gouv.fr'; 'VOGLIMACCI, François'; 31/ST/PTC/UPP-PST; 'prisca.bouron@haute-garonne.gouv.fr'; 'sandrine.coynes@haute-garonne.gouv.fr'; 'ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr'; philippe.saunier@eleance.fr'; BERGES, Gary, 'Mairie de Palaminy'; mairie.lefousseret@orange.fr, 'mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr'; udap@culture.gouv.fr'; 'davide.pichot@haute-garonne.gouv.fr'; LARRIEU Jean-Claude (Chargé de territoire Pays Sud Toulousain) - DDT 'saint-julien.mairie@wanadoo.fr'; 'mairie@mondavezan.fr'; 'mairiedecouladere@wanadoo.fr'; 'mairie-saint-christaud@orange.fr'; conta@payssudtoulousain.fr'; 'Norman Ponchon'; 'jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr'; 'cgavet@cm-toulouse.fr' mairie.stmichel @wanadoo.fr'; 'mairie-lavelanet-de-comminges @wanadoo.fr'; 'ddt-cdpenaf @haute-garonne.gouv.fr' avis concernant zonage d'assainissement vendredi 10 août 2018 15:24 RIEU, Valerie

RIEU, Valerie

Envoyé: À:

De:

Destinataire

délibération arrêt zonage assainissement.pdf

Pièces jointes:

Suivi:

Objet:

Réception

contact@cdg31.fr'

rEULERE (catherine.teulere@cd31.fr)

'Accueil'

'marie-france.martell@haute-garonne.gouv.fr'

VOGLIMACCI, François'

'conta@payssudtoulousain.fr'

'Norman Ponchon'

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr¹

'cgavet@cm-toulouse.fr'

'udap@culture.gouv.fr'

davide.pichot@haute-garonne.gouv.fr'

LARRIEU Jean-Claude (Chargé de territoire Pays Sud Toulousain) - DDT 31/ST/PTC/UPP-PST

prisca.bouron@haute-garonne.gouv.fr'

sandrine.coynes@haute-garonne.gouv.fr'

'ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr' philippe.saunier@eleance.fr'

BERGES, Gary

Remis: 10/08/2018 15:25

Remis: 10/08/2018 15:25

Reçu en préfecture le 18/06/2019 Affiché le

ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

'Mairie de Palaminy'

Destinataire

mairie.lefousseret@orange.fr

mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr

'saint-julien.mairie@wanadoo.fr'

mairie@mondavezan.fr'

'mairiedecouladere@wanadoo.fr'

'mairie-saint-christaud@orange.fr'

'mairie.stmichel@wanadoo.fr'

'mairie-lavelanet-de-comminges@wanadoo.fr'

'ddt-cdpenaf@haute-garonne.gouv.fr'

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

En tant que Personne Publique Associée, je vous prie de trouver ci-après le lien pour avis concernant le dossier de zonage d'assainissement de la https://bigsend.arteliagroup.com/public/file.aspx?d=ae278bc9-b115-4513-9b84-298d1e0c135b&u=41a81f10-9ec0-4f50-99b8-7c8bdfa18b4f

Bonne réception.

Valérie RIEU 0561984604

RIEU, Valerie

Mail Delivery System <MAILER-DAEMON@reltranet-02.ac.melanie2.i2>

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Développé : Cazères : DEP zonage

vendredi 10 août 2018 15:36

De: À: Envoyé: Objet:

Votre message a été remis aux groupes suivants :

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Objet: TR: Cazères: DEP zonage

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



RIEU, Valerie

De: À: Envoyé: Objet:

Mail Delivery System < MAILER-DAEMON@entrammes.sirca.chambagri.fr>

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr vendredi 10 août 2018 15:25

Développé : avis concernant zonage d'assainissement

Votre message a été remis aux groupes suivants :

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr

Objet: avis concernant zonage d'assainissement

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



ID: 031-213101355-20190617-201961-DE

RECEPTION ZONAGE ASSAINISSEMENT CAZERES/GARONNE

ste: Aujourd'hui] Ø Mail Delivery Subs Message delivered: TR: avis concernant zonage d'assainissement		ven. 10/08/2018 16 16 Ko
TO Contract DED TOPOGO		ven. 10/08/2018 1 11 Ko
	r-na Auto: [INTERNET] TR: avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 9 Ko
fabienne.potie	yst Relayé : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 10 Ko
Mail Delivery 5	ubs Message delivered: TR: avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 17 Ko
Microsoft Outlook Remis : TR: avis concernant zonage d'assainissement		ven. 10/08/2018 15 10 Ko
		ven. 10/08/2018 1 12 Ko
BERGES, Gary		ven. 10/08/2018 1 10 Ko
Mairie de Pala		ven. 10/08/2018 1 13 Ko
BOURON Pris	ippe Lu: avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 12 Ko
	The state of the contract of the state of th	ven. 10/08/2018 1 12 Ko
Mairie Lavelar		ven. 10/08/2018 1 9 Ko
Mail Delivery		ven. 10/08/2018 1 10 Ko
Mail Delivery	syst Relayé : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 10 Ko
valerierieu@m	airie Lu : lu :avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 124 K
	subs Non remis : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 12 Ko
Teulere Cathe		ven. 10/08/2018 1 11 Kg
Norman Ponc		ven. 10/08/2018 1 19 Ko
Francois VOGI	IMA Lu : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 14 Ko
Mail Delivery	Syst Non remis : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 39 Kg
Mail Delivery Subs Message delivered: avis concernant zonage d'assainissement		ven. 10/08/2018 15 9 Ko
marie-france.n	arte Auto: [INTERNET] avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 12 Kg
Mail Delivery	Syst Relayé : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 12 Ko
postmaster@i	ndiv Remis : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 11 Ko
administrateu	r@c Remis : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 40 Ke
Mail Delivery Subs Accusé de réception : avis concernant zonage d'assainissement		ven. 10/08/2018 1 15 Ke
Mail Delivery	Syst Relayé : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 21 Ke
Mail Delivery	Syst Relayé : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 26 KG
postmaster@	ccirlr Remis : avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 10 Ke
mairie.lefouss	eret Auto: avis concernant zonage d'assainissement	ven. 10/08/2018 1 12 Kg
Microsoft Ou		ven. 10/08/2018 15 40 KG
🗎 🕕 Urbanisme	RE: Cazères : DEP zonage	VEIL 10/00/2010 13th 40 KG



Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le